



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 9873

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le Premier ministre sur l'utilité et la fonction du Comité d'orientation et d'évaluation de l'académie nationale du renseignement. Le parlementaire souhaite obtenir le budget détaillé de cet organisme tant en matière de fonctionnement, que de mises à disposition de fonctionnaires. Il souhaite également avoir des précisions sur les missions de cet organisme, et sur la possibilité de le supprimer ou de le réformer, afin d'aboutir à une plus saine gestion des deniers publics.

Texte de la réponse

L'académie du renseignement a été créée par décret du 13 juillet 2010 en tant que service à compétence nationale directement rattaché au Premier ministre. L'article 5 de ce décret prévoit qu'un comité d'orientation et d'évaluation, présidé par le coordonnateur national du renseignement, se réunit au moins deux fois par an pour fixer les orientations de l'académie et en évaluer son action. Ce comité ne constitue pas un organisme spécifique, il est une instance de gouvernance de l'académie dont la mission est de dresser le bilan de l'activité en instaurant un contrôle et de préparer les projets pour les mois suivants. Il comprend neuf membres : outre le coordonnateur, un représentant du Premier ministre, les directeurs des services de renseignement et le directeur de l'académie. Le secrétariat est assuré par l'académie du renseignement. Ce comité s'est réuni deux fois en 2011 et deux fois en 2012. Il n'engendre aucun coût de fonctionnement puisqu'il n'y a ni défraiement, ni frais de déplacement, ni frais de restauration. Aucun fonctionnaire n'est mis à la disposition du comité. Compte tenu de son rôle, il n'est pas envisagé de le supprimer.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9873

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6350

Réponse publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2117